

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5339 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. »
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'accord franco-anglais est signé. Il faut maintenant traiter avec l'Amérique: La chute du franc ne s'arrêtera qu'en réglant la question des dettes extérieures. — Les Byzantins. — Le règlement franco-espagnol.

M. Caillaux et M. Churchill ont signé, à Londres, l'accord relatif à la dette française.

L'Angleterre a consenti des concessions appréciables au sujet de la clause de sauvegarde, de la clause de transfert et de la récupération du gage-or versé par la Banque de France à la Banque d'Angleterre lors de l'emprunt à nos anciens alliés.

Le Parlement aura à ratifier cet accord et à se prononcer rapidement sur la convention Mellon-Bérenger relative à notre dette envers l'Amérique.

Il ne faut pas se faire d'illusions: Nous ne pouvons arrêter la chute du franc qu'en fixant le règlement de nos dettes extérieures. Il y a quelques années les débiteurs des Anglo-Saxons auraient pu s'entendre pour négocier en commun avec Londres et New-York. Cette façon de procéder nous aurait valu un règlement plus favorable. Mais à quoi servirait de se lamenter sur le passé.

Notre confrère Auguste Gauvain publie à ce sujet, dans les *Débats*, des commentaires particulièrement sages:

Puisque nous n'avons pas pu échapper au règlement direct, puisque ce règlement avec les Etats-Unis est signé, puisque notre gouvernement est condamné à prendre au cours même de ce mois des mesures décisives, il nous est interdit de tenir pour non avenue, de rejeter en bloc la convention Mellon-Bérenger. Si elle n'est que soit la leçon des événements, il faut nous convaincre que le rejet du règlement de nos dettes de guerre aboutirait à la faillite de l'Etat, c'est-à-dire à la ruine des braves gens qui pendant et après la guerre ont soutenu de toutes leurs forces l'effort financier de l'Etat, condition nécessaire de la victoire, en achetant des francs, tandis que d'autres vendaient des francs et peut-être continueront d'en vendre pour acheter des livres, des dollars, des pesos, des pesetas, des florins, etc. Que cette perspective ne trouble pas les cœurs raccornis dans l'égoïsme, c'est dans l'ordre humain. Mais aucun homme participant à un degré quelconque à la direction de l'opinion ne saurait encourager une combinaison aussi immorale. Il serait monstrueux que les victimes de la faillite fussent seulement les personnes qui ont eu le patriotisme de la bourse. D'ailleurs la faillite dans de pareilles conditions jetterait sur la France un effroyable discrédit. Si nos créanciers se montrent sévères en ce moment, c'est qu'ils voient avec des sentiments de moins en moins sympathiques les Français précipiter eux-mêmes la chute du franc. Ils pensent, non sans raison, que les Français doivent tout d'abord essayer de se sauver eux-mêmes en mettant en ligne sur le champ de bataille financier tous leurs capitaux disponibles.

Redressons-nous donc et jetons dans un combat décisif toutes nos forces. Alors nous nous ferons mieux estimer et respecter. L'inertie et les combinaisons négatives ne nous sauveront pas: elles nous feront perdre à la fois la bataille et l'honneur.

El puis, comme les combattants qui descendent hier de l'Arc de Triomphe vers le monument de Washington, nous nous tournerons vers l'Amérique et nous dirons: « A Washington, espérance. » Comme eux aussi, comme ils l'ont inscrit sur la plaque de marbre déposée au pied de la statue élevée place d'Iéna en l'honneur du fondateur de l'indépendance des Etats-Unis, nous demanderons à l'Amérique « de reprendre l'examen de la question ». Mais, en ce mois de juillet où nous sommes contraints par des forces irrésistibles de nous décider, ne déchirons pas les papiers que nous avons signés. La convention Mellon-Bérenger est mauvaise, inique. Nous sommes en droit de le dire. Nous avons le devoir de formuler publiquement des réserves. Notre conscience nous oblige à déclarer que nous nous sentons incapables d'exécuter les obligations qu'on nous im-

pose. Mais reconnaissons aussi que nous avons galvaudé notre crédit par des légèretés et que nous avons compromis la négociation dès l'origine en nous privant, au moment critique, des services de l'ambassadeur qui jouissait au plus haut degré du respect et de la confiance des Américains. Ne brisons rien, et préparons un meilleur avenir en montrant autant de droiture que de courage.

De notre confrère du *Soir* ce tableau rosse, mais finement troussé. Puisse-t-il assagir quelques-uns de nos députés!

« Le gouvernement a sa majorité. Elle est faible. Cette Chambre mineure qui s'amuse aux jeux du cirque pendant que le feu et la ruine menacent la maison, cette Chambre où dort le bataillon sacré des eunuques, ne pouvait apporter au ministère qu'un appui affaibli, un concours amoindri et diminué.

Il serait puéril de chercher quelle aura été la faute. Ils ne savent pas, ils ne comprennent pas, ils ne voient pas. Le contact est rompu entre le pays et ses élus. Et c'est bien parce qu'ils ont conscience d'avoir perdu l'estime et la confiance totale des électeurs, que nos pauvres emmurés du Palais-Bourbon se livrent à toute cette acrobatie parlementaire qui, loin d'amuser le populaire, exaspère les passions et davantage fait gronder les colères.

Si, au lieu de rester claquemurés dans leur maison close, les députés venaient respirer à pleins poumons le grand air du dehors, ils comprendraient vite que le pays est las de toute cette enflure.

« L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française. Selon le *Daily Telegraph*, M. Caillaux, en signant l'accord a économisé à la France une somme de 300.000 livres représentant des droits de timbre qu'il aurait entraîné le renouvellement des bons qui sont à l'heure actuelle en possession de la Trésorerie britannique.

Notre dette s'élève à 222 millions de livres
La dette de guerre de la France envers la Grande-Bretagne s'élevait au 1^{er} juillet 1926 à environ 653 millions et demi de livres, représentées par des bons à un an au porteur, remis et renouvelés chaque année à la Trésorerie britannique qui aurait pu les placer ou en exiger le paiement. L'accord signé stabilise cette dette, la transforme en une dette consolidée payable en 62 annuités qui, calculés faits à la date d'aujourd'hui, ne représentent qu'une somme de 222 millions de livres. C'est donc une réduction de plus de 63 p. 100 de la dette qu'obtient la France.

Les annuités
Les 62 annuités auraient dû être de 12 millions et demi de livres chacune. Mais M. Caillaux a obtenu un moratoire partie pour les quatre premières annuités qui s'élèveront à: 1926-27, 4 millions de livres; 1927-28, 6 millions de livres; 1928-29, 8 millions de livres; 1929-30, 10 millions de livres. En contre-partie, les 31 dernières annuités, partant de 1927, sont majorées d'une somme minime, 1 million et demi de livres, c'est-à-dire que les sommes moratorisées sont reportées à un taux d'intérêt singulièrement avantageux, 1 0/0 environ.

Si on calcule d'autre façon, si on fait entrer en ligne de compte un taux d'intérêt déjà atténué de 5 0/0, on constate que l'annuité moyenne est de 11 millions et demi seulement de livres.

Au ministère des finances
M. Caillaux, ministre des finances, a réuni M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, et les directeurs des principaux établissements de crédit en vue d'examiner avec eux la situation financière.

Notre dette envers les Etats-Unis
On mande à l'agence *Reuter*: « M. Mellon, secrétaire de la Trésorerie, a dit que le règlement de la dette française n'est plus du ressort de la Commission de consolidation de la dette

INFORMATIONS

L'accord franco-britannique

Les principales clauses

Voici les grandes lignes de l'accord franco-britannique pour le règlement de notre dette de guerre envers l'Angleterre, telles qu'elles apparaissent avant la communication que M. Caillaux devait faire à la fin de la journée mardi.

La base du nouvel accord est, on le sait, l'accord de principe du mois d'août dernier.

La première annuité ne sera que de quatre millions de livres et sera suivie de versements qui, au bout de quelques années, atteindront le chiffre prévu de douze millions et demi de livres, jusqu'à l'extinction complète de la dette française, c'est-à-dire que ces versements s'échelonnent sur une période de 62 ans. La première annuité de 12 millions et demi de livres serait versée, croit-on, en 1931.

L'accord provisoire d'août dernier a cependant subi certaines modifications, les plus importantes d'entre elles révélant la forme d'une annexe composée d'une lettre ou plutôt, d'une série de lettres donnant à la France des assurances sur des points indispensables à sa sécurité financière à l'avenir.

Les clauses principales de cette annexe ont trait:

1^o A la possibilité d'un manquement de l'Allemagne dans les versements qu'elle s'est engagée à effectuer d'après le plan Dawes;

2^o Au problème de l'influence des

L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française.

« L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française.

« L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française.

« L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française.

« L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française.

« L'annexe a donc une importance capitale en ceci qu'il en modifie les clauses au cas où pour une raison ou pour une autre, un des versements à effectuer menacerait de porter atteinte à la stabilité de la devise française.

américaine et que si la France veut avoir des conditions plus avantageuses elle devra s'adresser au Congrès.

« Jusqu'ici, a ajouté M. Mellon, le gouvernement américain n'a reçu aucune communication officielle ou officielle de la part des autorités françaises au sujet de la dette envers les Etats-Unis. »

La dette russe

Le président du conseil M. Rakowski, ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes et soviétiques, avec lequel il a eu un entretien d'une heure environ, au cours duquel ont été examinées les questions qui intéressent les deux pays.

La crise belge

Le groupe socialiste parlementaire a examiné le projet tendant à accorder au roi des délégations pour six mois. Le projet est vivement discuté. Les gauches socialistes ont décidé d'adhérer au projet du gouvernement concernant la régie des chemins de fer.

Le désarmement de l'Allemagne

Une note de la C. D. A.

Une note de la conférence des ambassadeurs et une de la commission de contrôle militaire ont été remises au commissaire du Reich pour le désarmement par le général Pagels. L'une concerne différents points de détail relatifs au désarmement de l'Allemagne, l'autre se rapporte à la situation du général commandant en chef.

au Maroc

Nos troupes progressent dans la tache de Taza

Bien que l'offensive générale ne soit pas encore déclenchée dans la tache de Taza, nos troupes continuent à progresser d'une façon intéressante.

Au nord-est, les troupes régulières de la troisième division, commandée par le général Dosse, ont occupé lundi matin, les pentes nord-ouest du Tabout Tamrocch, les cols de Tizi Tcharket et Tizi Tazzaour, à 14 kilomètres au sud de Tanjout. Les partisans de la même division ont occupé Régou.

A l'ouest, les troupes régulières du groupe Freydenberg ont occupé Reggou, El Mers, des Beni Alaham, à 8 kilomètres au nord-est de Timirat.

Au sud, la première division, commandée par le général Vervois, a occupé Tizi du Hamri, à 5 kilomètres à l'est de Ach Zhour, déjà occupé depuis le 9 juillet.

Abd-el-Krim sera relégué à la Réunion

La question de la résidence d'Abd-el-Krim est restée en dehors des accords signés au Quai-d'Orsay entre la France et l'Espagne, puisque c'est une question que la France seule a qualité pour résoudre. Mais elle est maintenant résolue. Il résulte des déclarations mêmes de M. Briand que c'est à la Réunion, dont le climat est plus éminent que celui de Madagascar, qu'Abd-el-Krim sera interné.

En Bulgarie

L'opinion bulgare et spécialement les partis nationaux insistent pour que le prince Cyrill, frère du roi Ferdinand, soit désigné comme héritier du trône. Le prince Cyrill vit à l'étranger, surtout à Vienne.

Les Etats-Unis achètent de l'or

L'Australie a expédié de l'or aux Etats-Unis pour une valeur de 3.000.000 de dollars.

L'accord franco-espagnol

Mardi, à midi, a eu lieu au ministère des affaires étrangères, à Paris, la signature de l'accord franco-espagnol relatif aux affaires marocaines.

L'œuvre du redressement financier

Sous les auspices de la Chambre de Commerce et de l'Union des Chambres syndicales patronales de Lyon, M. Etienne Fougère, président du syndicat des fabricants de soieries, a fait une conférence.

« L'œuvre de redressement du franc, a déclaré M. Fougère, n'est pas au-dessus de nos forces. Si les Français savent rester unis et se montrer courageux ils triompheront des graves difficultés financières actuelles. L'heure est venue d'agir. Il faut avoir confiance. »

En Cyrénaïque

Une colonne italienne défait des rebelles

Sur le plateau central de Cyrénaïque, les colonnes mobiles poursuivent leur action de nettoyage pour libérer complètement la région des infiltrations ennemies.

Près d'Uadi Gereiba, un groupe de rebelles a été mis en déroute, laissant dix cadavres sur le terrain. Pendant cette brève action, un commandant a été tué et six Ascaris ont été légèrement blessés.

Près de 400 hommes armés qui cherchaient à s'enfuir ont été signalés. Une colonne les a rejoints et les a mis en complète déroute. Les rebelles ont eu plus de cent tués, 76 cadavres ont été abandonnés sur le terrain, 75 fusils ont été pris. Du côté italien, un notable, Omar Elafar a été tué ainsi que deux partisans et un Ascaris.

A la Commission du suffrage universel

La commission du suffrage universel vient d'adopter définitivement le rapport de M. Théo Bretin concluant en faveur du système de la proportionnelle intégrale pour l'élection des députés. M. Théo Bretin est autorisé à déposer son rapport.

Le retour d'Amundsen héros du Pôle Nord

L'explorateur Amundsen et ses compagnons, sont arrivés à Bergen, venant de New-York. Les autorités et les habitants leur ont fait un accueil enthousiaste. Les autorités ont organisé un banquet aux explorateurs polaires qui sont partis pour Oslo.

Le commerce extérieur de l'Angleterre fléchit

Les importations se sont élevées pour le mois de juin à 97.504.361 livres sterling, en diminution de 13.480.499 sur le mois de juin 1925. Les exportations ont été de 50.107.041 en diminution de 8.786.149.

En Angleterre la chaleur est accablante

Après une chaleur lourde et orageuse pendant la nuit de dimanche à lundi, la journée du 13 fut accablante à Londres. Le thermomètre atteignait, en effet, au début de l'après-midi, 83° Fahrenheit (28° centigrades).

A Liverpool, il y eut à peu près vers la même heure plusieurs cas d'insolation, dont les victimes furent, pour la plupart, des enfants de 10 à 12 ans et des vieillards.

Une collection d'empreintes préhistoriques

On mande de Washington au *New-York Herald* que le nouveau Museum national vient d'acheter une collection constituée par M. Charles W. Gilmore, de l'Institut de Smithsonian.

Cette collection comporte plus de 400 empreintes de pieds d'animaux qui ont vécu sur le globe terrestre à toutes les époques connues.

La direction des navires

On mande de Calais que d'intéressantes expériences viennent d'y être faites en mer, au moyen d'un dispositif imaginé par M. Langevin, professeur au Collège de France, qui permet d'assurer, par temps de brume, la direction des navires, en utilisant simultanément les ondes hertziennes et les ondes sous-marines ultra-sonores. Un appareil émetteur envoie ces deux sortes d'ondes. Elles sont recueillies par le poste récepteur. L'oreille de l'observateur apprécie chronométriquement l'intervalle de temps qui sépare la réception de l'onde hertzienne et celle de l'onde ultra-sonore. On peut ainsi savoir quelle est exactement la distance séparant les deux postes et déterminer la position du navire et son éloignement de l'entrée du port ou de la digue.

Sénat

Séance du 13 juillet 1926

Le président fait connaître au Sénat, que M. Peytral, sénateur des Hautes-Alpes, dépose une demande d'interpellation « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer la libre et loyale expression de la volonté des électeurs, lors de la pro-

chaine élection législative dans le département des Hautes-Alpes. »

La parole est donnée à M. Peytral qui déclare que c'est une question d'honneur qui se pose à propos de son interpellation. Il voudrait tout d'abord se borner à poser une question au ministre de l'intérieur sur la fixation de la date de l'élection dont il s'agit; mais le ministre ayant refusé d'accepter cette question, il s'est vu obligé d'interpellier.

Le sénateur des Hautes-Alpes ajoute qu'il consentira à l'ajournement de la discussion, à condition qu'au moment où elle viendra, il ne se trouve pas placé devant un fait accompli.

Le ministre de l'intérieur n'assistant pas à la séance, M. Durafour, ministre du travail, prie le Sénat d'ajourner la fixation de la discussion.

La discussion immédiate mise aux voix est ordonnée après pointage, par 134 voix contre 127 sur 261 votants. M. Peytral remercie le Sénat de ce vote; mais il déclare qu'il n'insiste pas pour que la discussion ait lieu immédiatement.

Au nom du gouvernement, M. Daniel Vincent, ministre des travaux publics, remercie M. Peytral d'accepter l'ajournement de son interpellation. Quant à l'interprétation à donner au vote du Sénat, M. Daniel Vincent s'en remet, sur ce point, au ministre de l'intérieur et à la Haute Assemblée elle-même.

On vote ensuite plusieurs projets de loi, notamment:

Le projet complétant les lois instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes allouées par l'Etat. Le projet prorogeant le délai étendant aux maladies d'origine professionnelles la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

On apprendra avec plaisir que la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur vient d'être accordée à M. John T. UNDERWOOD, le constructeur de la machine à écrire universellement connue, pour les services qu'il a rendus à la vulgarisation de la dactylographie, qui compte aujourd'hui tant de praticiens en France.

CHRONIQUE LOCALE

Après l'accord franco-anglais

L'accord anglo-français est signé: si on en croit l'opinion des personnalités qui sont au courant des affaires financières, cet accord est favorable à la France.

M. Caillaux aurait réussi à obtenir de l'Angleterre des avantages sérieux. Mais il est un fait à constater, c'est que, malgré ces accords, la livre, le dollar montent et le franc baisse.

Encore mercredi, la livre était à 191 fr. 40.

Comment expliquer cette hausse? Et qui l'expliquera.

Aussi bien, notre confrère l'« Intransigeant » écrit avec raison:

« Le franc ne retournera pas à la hausse, à une hausse durable, tant que les hommes qui nous gouvernent n'auront pas entrepris un effort durable et prolongé en faveur d'un redressement méthodique de notre situation générale; cela n'empêche que nous devons mentionner comme une réussite opportune cette signature de l'accord franco-britannique. »

Quoi qu'il en soit, la situation financière reste toujours grave: le commerce, l'industrie ne savent plus, selon l'expression populaire, sur quel pied danser.

Commerçants et industriels n'osent pas se lancer dans les affaires, passer des commandes.

Combien vaudra demain le franc? C'est toujours la même question qu'ils se posent.

Et malgré tout, le pays est calme.

Comme l'écrit un de nos confrères: « En réalité, le pays a pleinement conscience de la gravité de la situation financière. Mais de l'exacte gravité et pas plus. L'opinion n'est pas de tout à la panique à laquelle on tentait perfidement de l'amener. Elle ne se laisse pas « bourrer le crâne », comme pendant la guerre. Les sauts de changes en partie volontairement provoqués de Paris, même en partie exploités par la spéculation, ne l'impressionnent plus. »

Eh! oui! le pays est calme: mais il n'en pense pas moins.

Il finit bien par comprendre que hausse et baisse sont provoquées par des spéculateurs que tout le monde connaît, et qui, encore, malheureusement, ne sont pas inquiétés.

Le pays est calme ; oui ; Pourquoi ? Parce qu'il espère que la crise passera comme sont passées beaucoup de crises.

Mais le pays espère également qu'un jour viendra où les spéculateurs seront victimes à leur tour de leurs malhonnêtes opérations.

Ah ! si cela était vrai ! Quelle belle revanche du populo contre l'immoralité qui règne actuellement, dans tous les milieux politiques et financiers.

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

La médaille militaire a été attribuée aux gendarmes de la 17^e légion dont les noms suivent :

Saint-Laurent, Ferre, Muratet, Pédonnat, Lagante, Sier, Sentin, Degeilh, Dufaut, Viollelle, Tournié, Marfres, Guitard, Racaud, Melot, Delpech, Dieude, Andral, Méric, Vigouil, Huc, Morandière, Larroque, Bordeneuve, Carlux, Troves, Fourès, Lafeuille, Dupont, Tesnes, Daubiac, Delque, Miroux, Jany, Mole, Domin, Garrigues.

Delfaud, Sahuque, Benevent, maréchaux de logis chefs.

Service de santé

M. le médecin-inspecteur Laffargue, directeur du service de santé de la 16^e région est nommé directeur du service de santé de la 17^e région.

Compatriote

Notre jeune compatriote L.-Raymond Cayla, surveillant d'internat au lycée de Rodez, fils du sympathique percepteur de Limogne, a été reçu au concours pour l'emploi de commis d'économat.

Nos félicitations.

Ponts et Chaussées

M. Bourgairel, agent-voyer à Labastide-Murat est nommé sous-ingénieur de 3^e classe à Puy-l'Évêque, à dater du 1^{er} septembre 1926.

Chronique Quercynoise

De Duravel à Montcabrier...

J'ai eu, l'autre semaine, le grand plaisir de prendre part aux trois premières des « Journées du Lot », organisées par le Comité des sites et monuments du Touring-Club de France. A mon vif regret, j'ai dû rester absent des deux dernières...

Sans doute est-il un peu tard pour parler encore de ces manifestations. Aussi n'ai-je pas le dessein de vous les raconter par le menu. Un tel compte rendu nous sera donné, j'espère, bientôt. En rafraichissant nos souvenirs, il nous apportera un renouveau d'enchantement.

Je ne vous dirai donc rien ou presque de la séance inaugurale, de la triple visite, matinale, vespérale et nocturne de Cahors, des longues courses de nos deux cars jaune d'or à travers les campagnes du Quercy. Ces randonnées furent proprement ravissantes. On allait, par monts et par vaux, des plateaux fleuris de chèvrefeuilles et de pois de senteur aux combes où, selon l'expression de M. Chaix, on défilait « sur le front des alignements argentés des peupliers, « parmi la pourpre des coquelicots et des cerises mûres ». On forçait le sentil de nos vieux châteaux : Cieure, Cayx, Montcléra ; on envahissait nos originales églises : le Montat, Velles, St-Cirq-Lapopie, les vénérables restes de nos abbayes : Espagnac et Marcihaac, les rues abondantes en souvenirs du moyen-âge de nos petites villes, celles de Luzech et de Puy-l'Évêque, par exemple. Et les splendeurs étalées au grand jour ne suffisaient pas dans un pays comme le nôtre, on abordait les dédales souterrains de Cabrerets avec M. l'abbé Lemozi pour guide ! Un soleil sans rudesse, mais éclatant au gré de nos vœux, ajoutait sa féerie à l'altière splendeur de nos falaises, au charme vapoureux des vallées profondes, à la majesté sereine du Causse. Les Parisiens mêlés à nous sur les coussins des deux cars bouton d'or s'exclamaient devant nos grands paysages, louaient nos villages fleuris, s'étonnaient de la profusion et de la variété de nos reliques du passé quercynois. Chacune des improvisations que M. Chaix égrenait, à raison de cinq ou six par jour, en réponse à des souhaits de bienvenue et à des requêtes, furent des hymnes à la beauté du Quercy et ce lyrisme captivant alla sans cesse crescendo, pour la joie et l'orgueil de nos oreilles...

Je veux me borner ici à évoquer un seul épisode de cette odyssée en cinq parties, à revivre pour vous tout au plus deux heures de la deuxième journée. C'est bien peu et c'est beaucoup ! Ce moment est pour moi son attrait particulier, celui de la quasi-nouveauté. J'avais déjà eu l'occasion de voir Duravel et Montcabrier, mais en passant sollicité par l'appel impérieux du proche Bonaguil ou en voyageur distraité par des soucis d'ordre matériel. Simple invité dans une excursion d'art et de tourisme, affranchi de tâche à remplir et allégé de toute préoccupation, j'ai pu, le 26 juin, contempler et comprendre. Vision et compréhension aisées et profitables entre toutes, puisque nous avions la précieuse fortune d'être guidés dans cette partie de notre périple par

l'homme le plus renseigné et le plus affable, par M. Raymond Rey, auteur des beaux livres que l'on connaît.

Il nous avait rejoints à Puy-l'Évêque et conduits dans son bourg natal. Une addition mille fois justifiée au programme lui accordait peu de temps pour nous faire, avec les notables du lieu, les honneurs de ce qu'est maintenant l'antique Diolindum. Tout de suite, il nous conduisit à l'église. Elle est grande, belle ; elle est intacte aussi, ce qui constitue une sorte de miracle pour un monument qui a traversé, comme la plupart des nôtres, tant de siècles de guerres et les risques d'une révolution. Située au cœur de la petite cité qu'elle illustre, presque en bordure d'une grande voie, elle se présente néanmoins assez mal. On l'aborde généralement, comme nous le fîmes, de côté, par sa façade méridionale. Des maisons l'enserment étroitement. D'aucun endroit de ses alentours, on ne peut prendre assez de recul pour admirer d'ensemble ses vastes et harmonieuses proportions.

Aussi, le portail franchi, son vaisseau surprend-il doublement par son ampleur, sa noblesse, l'équilibre irréprochable de ses diverses parties, l'art achevé dans sa sobriété que déploient à l'envi l'architecte et le sculpteur. C'est du roman, le plus pur et le plus hardi que nous possédions, robuste par essence mais exempt de toute lourdeur.

Les grands constructeurs de Moissac qui eurent ici à partir de 1055, avaient atteint l'apogée de leur savoir, une maîtrise sans défaillance possible. Pour le montrer avec un éclat particulier, pour ajouter un fleuron plus délicat que les autres à la vaste chaise de pierre édifiée par leurs mains, ils composèrent avec amour et parèrent avec un luxe d'ornement sans second cette chapelle de la Vierge dont M. Rey nous fait, en peu de phrases mais si évocatrices, apparaître les intentions sous les réalisations. La rapide étude de quelques chapiteaux éclaira pour nous d'une captivante lumière toute une époque de l'art médiéval.

Un coup d'œil sur le cube de maçonnerie qui, derrière le maître autel, renferme les trois corps saints donnés par Charlemagne à ce sanctuaire, au retour de sa campagne contre les Maures, et nous gagnons la crypte creusée, bien avant la construction de l'église actuelle, pour abriter ces illustres dépouilles. Situé sous la nef, le primitif oratoire de Saint-Hilarion et de ses compagnons d'éternité, est une merveille. Le nombre et la disposition des colonnes, la forme et la variété des voûtes, la simplicité si pleine de sens des sculptures, tout émeut et ravit dans ces catacombes en miniature. Là encore, M. Rey resuscite, en expliquant d'un mot. Et nous terminons cette visite par une autre resurrexion, celle de l'art roman de la plus belle époque résumé sur la pierre ornée de pampres, de grappes et d'oiseaux, débris probable d'un autel de Bacchus devenu support de vasque d'un bénitier...

Nunc est bibendum ! Ce moment des rafraichissements rapides mais savoureux suit inductiblement chacun de nos arrêts. *Inter pocula*, mais toujours à la hâte, MM. Rey et Chaix échangeant les remerciements du Touring-Club contre ceux de Duravel et de quelle jolie manière ! De ces discours charmants, je veux seulement retenir la louange personnelle adressée par le président du Comité des sites et monuments à l'auteur de « La Cathédrale de Cahors » et des « Eglises fortifiées du Midi de la France ». Et je vous prie de croire que les Parisiens de notre bande n'applaudissent pas moins fort que les Quercynois des éloges qui touchaient pourtant de plus près les derniers.

Nos voitures grimpent maintenant la côte qui s'enlève brusquement sur le front nord du village. Nous laissons Duravel agenouillé autour de sa grande église ; le clocher lui-même s'éclipse, la plaine disparaît, les coteaux de Sérignac et de Mairoux s'effacent à leur tour. Nous traversons des plateaux où alternent avec les blés et les vignes, des chênâtes et des châtaigneraies. Le creux de la Thèze déjà se devine et, au-delà, s'étagent ces coteaux du Périgord que leurs bois de pins vêtent de bleu foncé. Une descente suit. A gauche, un hameau se montre presque entièrement ruiné, mais dont plusieurs fours instants indiquent l'ancienne prospérité. Puis Montcabrier se dresse devant nous. Brusque et surprenante apparition ! La très noble terrasse du XII^e siècle est naturellement bien démantelée, bien dépeuplée aussi sans doute ; mais quels beaux restes elle conserve et quel fier profil elle découpe encore sur le ciel, dans une ardeur de soleil ! Tousjours menés et renseignés par M. Rey, nous allons voir qu'elle a gardé aussi de quoi ravir l'artiste et l'archéologue, de quoi inciter à revenir des visiteurs aussi pressés que nous.

Une rue escarpée mais nette, pavée par surcroît des jeunes fleurs de la St-Jean sur toutes ses vieilles pierres, nous conduit à l'une des places du bourg. Il en compte plusieurs et, de chacune, de nombreuses perspectives de rues pittoresques font apparaître des amorces du plan régulier de la bastide.

Voici l'église. Le clocher n'est qu'un mur au fronton aigu, ébréché par la foudre ; mais un très beau portail ennoblit cette austère façade. A l'intérieur, un grand vaisseau où la population dit aujourd'hui se trouver au large, où les pèlerins peuvent se réunir en nombre, le 25 août.

Au-dessus de l'autel, un retable du XVII^e siècle, d'amples proportions, dont les sculptures ont, comme toutes leurs pareilles chez nous, subi l'oufrage d'un peinturlurage violent. Dans la chapelle de gauche du transept, une niche contient l'objet de la vénération d'innombrables visiteurs de la région depuis plus de six siècles. C'est une statue de pierre, au chef couronné d'un curieux diadème. Le personnage est manchot, la main droite dépourvue de l'insigne relique de Saint-Louis qu'il logeait dans sa poitrine, don royal offert par Philippe-le-Bel, en même temps que celui d'une chartre de coutumes, à la petite mais fière cité construite par Guy de Cabrier, sénéchal du Quercy sur ses confins de son domaine. Le petit-fils de Louis IX honora ainsi une des premières bastides fondées sous son règne.

L'imposition des mains des rois de France guérissait, croyait-on, les gens affligés d'érouelles. A ce propos, M. Rey nous rappelle que Louis XVIII, ignorant la peur du ridicule, essaya de relever la tradition et se proclama thaumaturge en plein XIX^e siècle. A Montcabrier, la relique de St-Louis a disparu, mais son effigie subsiste et attire encore ceux que désolent leurs humeurs froides.

Nous quittons l'église et parcourons le bourg. Une grande croisée sculptée du XV^e siècle nous signale le lieu où tint ses assises ce tribunal qui s'intitulait Cour royale de Montcabrier et Duravel. Excusez du peu ! De tous côtés des vestiges du passé se montrent : toits singuliers, fenêtres et cheminées ornées, masques et consoles jaillissant d'un crépi ou se dissimulant à demi sous les festons d'une treille. Les places se succèdent, larges et ombragées de beaux tilleuls. On devinerait si on ne le savait pas, que le bourg a d'importantes foires. Celle de la Saint-Louis est remarquable. Elle assemble, dans cet aérien village, les gens et les bêtes de tout le pays à la ronde. Ce jour-là, Montcabrier peut encore se croire une petite capitale.

Une dernière esplanade commandée à la fois les ravins de l'ouest, la vallée du nord et un large cercle de coteaux. Au saillant, une porte dressée toujours sa belle ogive enguirlandée de lierre. Du parapet qui termine le rempart, la vue qui s'offre à nos yeux est saisissante. Un des plus curieux paysages du défilé de la Thèze nous apparaît, illuminé de soleil. La ruine de Pestillac dresse ses pans de tours sur un éperon de trois côtés inaccessible. Ce fut un des repaires préférés des Anglais. Mais Montcabrier sut tenir en respect toutes les bandes pillardes et finalement en avoir raison. Plus haut que ce débris de château, Pestillac avait juché son église. On l'aperçoit parmi les arbres, coiffée d'un modeste toit neuf et l'on s'imagine malaisément que l'abbé qui officiait au sommet de cette montagne écartée et sauvage avait autorisé sur 18 paroisses, depuis Touzac jusqu'à Cazals.

La visite est finie. Nous prenons congé des amis qui nous firent escorte de Puy-l'Évêque à Montcabrier. Par la route délicate qui décrit un vaste contour au pied des remparts de la bastide de Saint-Louis, nous gagnons les bords de la Thèze aux bois épais, aux humides prairies, aux rochers fantastiques. De Frayssinet-le-Gélat, nous irons voir Montcléra. Coupant des lignes successives de coteaux, nous traverserons ensuite les vallées de la Masse et du Vert, pour rejoindre celle du Lot et rentrer à Cahors au déclin du jour...

Eng. GRANGÉ.

PANNE D'EAU !

Est-ce pour nous donner une idée de ce que sera la restriction de l'eau quand les compteurs seront installés, ou bien est-ce pour rappeler à la population que nous arrivons à la période chaude où, bientôt, probablement, les réservoirs du château seront rapidement taris, et où fontaines et robinets seront à sec 22 heures par jour.

Le tout est que mardi soir, vers 8 heures, et même avant dans certains quartiers, des fontaines et robinets ne coula plus une goutte d'eau.

Le désappointement fut grand parmi la population, car c'est à cette heure-là que l'on commence à faire sa petite provision d'eau pour la nuit puisque, aussi bien, ce n'est pas au petit jour que les fontaines coulent à Cahors.

Le mécontentement fut d'autant plus grand que rien ne justifiait cette mesure qui fut considérée comme une brimade.

Il paraît que non ! On avait fermé les fontaines pour faire les travaux d'installation d'eau à la banque de France.

On aurait pu choisir un autre moment, dans tous les cas une autre heure. Au lieu de commencer à 8 heures 1/2 les travaux on pouvait attendre à 10 h. 1/2.

Et si un incendie avait éclaté ? Il n'y aurait pas eu d'eau ; par suite de ces travaux, il n'était pas possible de fournir de l'eau.

Il y a bien des travaux d'utilité, d'une urgence plus grandes que ce pendant l'on néglige !

Au surplus, les établissements publics ne parent pas faire de provision d'eau, n'ayant pas été avertis de la fermeture des fontaines.

Et il en résulte que les consommateurs durent boire dans des verres nettoyés dans une même eau.

Heureusement qu'ils ne le surent pas.

Et l'hygiène, alors ? ! !

LOUIS BONNET.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

(Suite. 8)

M. et Mme Sichelot à Lissac.....	50
Lacombe Emmanuel à Lissac.....	25
Falret Henri à Lissac.....	20
Vve Daynac à Lissac.....	20
Moussie Louis à Lissac.....	20
Vve Moliné à Lissac.....	50
Vve Bergougnoux à Lissac.....	20
Vilhes à Lissac.....	20
Agie Ludovic à Lissac.....	20
Gratié à Lissac.....	20
Bonnet Edouard à Lissac.....	20
Soubrié Henri à Lissac.....	40
Blancq Benjamin à Lissac.....	100
Despeyroux à Lissac.....	50
Roudergues à Lissac.....	30
Vve Lammalle Ep. Fabre à Lissac.....	20
Vve Laperque à Lissac.....	20
Laroche Louis à Lissac.....	30
Chartrou Emile à Lissac.....	25
Vve Dentat à Lissac.....	20
Borie Marie à Lissac.....	20
Palot à Lissac.....	30
Lacombe Léon à Lissac.....	25
Vanzou à Lissac.....	20
Tandy Justin à Lissac.....	30
Roumeuoux Henri à Lissac.....	20
Revel Victor à Lissac.....	20
Verbe à Lissac.....	30
Bergon Henri à Lissac.....	20
Divers, com. de Lissac.....	410
Mauré Paul à Cajarc.....	50
Vignau André à Cajarc.....	20
Péris Gaston à Cajarc.....	20
Bories Hénrie Vv. Caraux à Cajarc.....	50
Garric Ernest, Cahors.....	100
Union des Femmes de France à Cahors.....	335
Filhol Henri, à Cahors.....	20
Blancq Benjamin à Lacapelle-Marival.....	20
Oubrayré à Biars.....	20
Maisonneuve et Chapoulaud à Biars.....	50
Larique René à Biars.....	30
Durrieu Ernest à Biars.....	30
Laregènie Eugène à Biars.....	25
Laraze Jean à Biars.....	20
Tailhades André à Biars.....	20
Divers, com. de Biars.....	33
Vernéjol Louis à Biars.....	50
Brousse Jean à Cahors.....	20
Bos Antoine à St-Pierre-Troisrivières.....	25
Colinet Louis, Lacapelle-Marival.....	50
Beugnot Jean à Lacapelle-Marival.....	50
Barre Arsène à Lacapelle-Marival.....	20
Védrines Marie-Louise à Lacapelle-Marival.....	20
Cadorgues Jean à Lacapelle-Marival.....	20
Blancq Benjamin à Lacapelle-Marival.....	20
Vernandé Ludovic à Lacapelle-Marival.....	20
Delbos Albert à Lacapelle-Marival.....	20
Péris Antony à Aynac.....	20
Carol Gaston à Aynac.....	20
Tailhade Emile à Aynac.....	20
Anonymous, à Douelle.....	25
Anonymous, à Douelle.....	25
Rigal Louis à Douelle.....	10
Lacau Gabriel à Lissac et Mourès.....	20
François Caprien à Lissac et Mourès.....	20
Lafont Marie à Lissac et Mourès.....	20
Pachent Pierre à Frayssinet-le-Gélat.....	20
Divers, com. de Frayssinet-le-Gélat.....	500
Williams à Concerès.....	100
Castagne à Concerès.....	100
Lhorté à Concerès.....	20
Cazard Jeanne à Lalbenque.....	20
Lesgourges Juliette à Lalbenque.....	20
Vidallic Joseph à Lalbenque.....	20
Divers, com. de Lalbenque.....	10
Bumps Louis à Lalbenque.....	20
Labie Auguste à Lalbenque.....	20
Dajean Louis à Lalbenque.....	20
Boissy Gaspard à Lalbenque.....	20

(A suivre.)

Le 14 juillet à Cahors

La fête nationale a été célébrée à Cahors, selon l'usage, depuis quelques années, de façon très modeste.

Aussi bien, les visiteurs ne se sont pas dérangés, les trains n'ont pas apporté un voyageur qui venait à Cahors pour se distraire. On a même remarqué que le nombre d'autos, de passage à Cahors, a été moins grand que les jours ordinaires.

Samedi soir, à 7 heures, les cloches des églises annoncèrent la fête, et à 9 heures 1/2, les tambours et clairons et musiciens de l'Avenir Cadurcien, précédés, encadrés par des porteurs de lampions, parcoururent les principales rues de la ville en jouant la retraite.

Devant l'Hôtel de Ville, au moment Gambetta, arrêt : un pas redoublé fut joué.

Devant l'Hôtel de Ville illuminé, les enfants des Ecoles chantèrent la « Marseillaise » et le « Chant du départ ».

A 11 heures chant et musique cessèrent. Jeudi matin, mariage de la rosière or, comme chacun a assisté au moins à un mariage, on connaît le cérémonial.

A 10 heures, place Rousseau des enfants furent intéressés par des jeux organisés par le Conseil municipal : jeux de la cruche, de la poêle, et course en sac.

Heureusement à 10 heures 1/2, une attraction des plus intéressantes avait été organisée par le Vel-Auto-Lotois, la jeune et vaillante société sportive.

Des courses de bicyclettes avaient lieu. Neuf coureurs y prirent part ; ces courses furent très réussies.

Le départ et l'arrivée ayant lieu devant l'Hôtel de Ville et le siège social (Café de Bordeaux), une foule nombreuse était réunie pour assister à ces courses.

A midi et demi, elles prirent fin et les coureurs furent vivement applaudis.

A 2 heures, au Théâtre eut lieu une représentation populaire.

Le public assez nombreux qui s'y était rendu entendit avec plaisir les belles voix des jeunes Vialard, Guillard, de MM. Baboullène, Machicot, Baldy.

Il fut amusé par M. René Barreau, dans son répertoire, par Mlle Tardieu qui fut une Auvergnate à la perfection, par M. Fabié.

Une comédie « le Convive » et deux ballets ont paru de gracieuses fillettes intéressèrent vivement les spectateurs qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements aux acteurs et actrices, sans oublier l'orchestre symphonique dirigé par M. Barreau.

A 5 heures, sur le Lot, les courses de régates donnèrent lieu à une vive lutte entre les équipiers ; et la course aux canards amusa le public et surtout les nageurs qui eurent la chance de les attraper. Le soir même, ils s'en régaleront dans un repas amical.

Dès 9 heures, les monuments publics, les Allées Fénélon étaient brillamment illuminés : l'Avenir Cadurcien donna un concert à 10 heures et à 10 h. 1/2 l'Orphéon se fit entendre sur la terrasse du Café de la Promenade.

Musiciens et chanteurs furent applaudis. Enfin, à 11 heures, un grand bal populaire eut lieu sur la place de la République.

De nombreux couples dansèrent aux sons d'un excellent orchestre qui était monté sur une estrade installée au milieu de la place.

Le bal fut très animé jusqu'à 1 heure du matin, clôture de la fête du 14 juillet.

LA HAUSSE CONTINUE !

Le prix des farines était lundi à 305 francs les 100 kilos, à Cahors.

Ce qui veut dire que nous allons subir une nouvelle hausse du prix du pain.

La vie devient tout à fait charmante : la stabilisation des cours de farine n'est pas encore annoncée.

Et à Cahors, non seulement il faut subir la hausse du prix du pain comme partout ailleurs, mais il faudra encore payer l'eau.

Il est vrai que la misère des uns fait la fortune de quelques autres !

L. B.

Baccalauréat

Sont définitivement reçus les élèves du lycée Gambetta dont les noms suivent :

1^{re} partie, série C : MM. Conte, Canecès, Moles.

1^{re} partie, série D : Bouzou, Méchin.

1^{re} partie, série B : Dreneau, Chambon.

2^e partie, mathématiques : Delpech (mention bien), Barbet (assez bien).

Nos félicitations.

Un film de propagande

La Fédération des syndicats d'initiative du Quercy-Limousin-Périgord a eu l'heureuse inspiration de faire filmer les curiosités principales de notre région.

Ce film, d'un intérêt considérable, constitue la meilleure propagande touristique. Il comprendra près de 2,000 mètres et passera dans les principaux cinémas. Madi, l'habile opérateur de la firme a qui a été confiée l'exécution de ce film, s'était rendu à Cahors, où il a pris un certain nombre de vues intéressantes.

Il visitera ensuite Cabrerets, Vers et tout le département, en se mettant en rapport avec les divers syndicats d'initiative du Lot.

Lettres anonymes

Depuis longtemps déjà, on racontait, à mots couverts, qu'une véritable épidémie de lettres anonymes sévissait à Cahors.

Les victimes de ces lettres gardaient un silence relatif, mais supportaient impatiemment les injures répétées — et quelles injures — dont elles étaient assaillies.

La patience de l'une d'elles s'étant trouvée à bout et cette personne pensant connaître l'auteur des lettres dont elle fut persécutée, a déposé une plainte en justice et lancé une assignation.

Il paraît même qu'un coupable découvert aurait versé une assez forte somme à titre de dommages intérêts à ses victimes.

L'enquête continue.

Fondation Léon Landau

Chaque année à l'occasion du 1^{er} janvier, deux prix de 5.000 fr. chacun, le prix Léon Landau et le prix Charlotte Landau, sont attribués par une Commission spéciale siégeant au Ministère du travail et de l'hygiène.

Le premier est destiné à soulager la misère d'un jeune homme pauvre, orphelin, travailleur, honnête et reconnu pour mieux le mériter.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'au moins cinquante ans, pauvre, et sans famille, reconnue pour mieux le mériter.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribués chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La Commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France surgissent, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet la catégorie qu'il a visée n'est pas celle de simples malheureux quelque intéressante que soit leur infortune c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation n'est pas contestable, car il a pris la peine de faire connaître lui-même le sentiment qui avait dicté ses volontés généreuses, s'inspirant de la situation critique dans laquelle il s'était trouvé dans sa jeunesse. Après avoir vécu dans des conditions brillantes il s'est trouvé orphelin de père et plonge dans la gêne, la ruine paternelle s'ajoutant à son deuil. Sa mère âgée de plus de 50 ans avait subi les mêmes revers sans y être préparée n'avait rencontré alors aucune aide familiale.

Parvenu par ses propres moyens en débutant dans une situation des plus modestes, à soutenir sa mère, et à la suite d'efforts persévérants à se reconstruire une fortune, M. Léon Landau, en même temps qu'il acquiescrait une réelle notoriété, a tenu à instituer des prix dont il a été fait mention pour des situations analogues à la sienne, c'est-à-dire pour des personnes traversant pareille crise aux mêmes âges de la vie. On peut ajouter que sa vocation dans laquelle il a réussi avait le caractère artistique et littéraire, précision susceptible de dicter le choix de la Commission en cas de concurrence de candidatures également intéressantes.

Il est désirable qu'une large publicité soit faite à ses intentions bien nettes afin d'éviter toute méprise et tout malentendu et aussi afin que deux qui se trouveraient dans les conditions requises n'hésitent pas à se mettre en instance auprès du Préfet de leur département qui instruirait leur demande et fera parvenir en

temps utile pour la prochaine attribution des deux prix dont il s'agit.

Un oubli !

L'« Officiel » du 13 juillet publie une liste, par département, des cantonniers qui ont obtenu la médaille d'honneur des travaux publics.

Le Lot seul ne figure pas dans cette liste.

Il en est de même pour la médaille de la prévoyance sociale.

Le Lot est oublié dans la distribution.

Arrestation

Mercredi, un jeune enfant âgé de 12 ans qui passait à bicyclette à Pradines, a été arrêté pour vagabondage.

Il a déclaré avoir quitté ses parents demeurant à Toulouse, qu'il s'était rendu à pied à Montauban où il vola la bicyclette. Il se rendait à Villeneuve-sur-Lot chez une tante.

Il a été écroué et sa famille a été prévenue.

Qui l'a trouvée ?

Une housse de capote d'auto a été perdue sur la route de Cahors à Larroque.

La rapporter S. V. P. au bureau de police.

Accident du travail

M. René Déjean, 19 ans, menuisier, rue du Pont-Neuf, en serrant des madriers, s'est blessé au talon du pied gauche, où s'est déclarée une plaie infectée.

Cette blessure, examinée par M. le docteur Ségala, nécessitera une incapacité de travail de quinze jours au moins.

Fachouse glissade

M. Antoine Romanet, conducteur, domicilié à Libos, a été victime d'un accident qu'il s'est produit dans l'enceinte

fiende, grand concert sur le Lot, feu de joie; à 21 h. grand bal de nuit avec bataille de confetti; à minuit grande farandole.

Lundi 19 juillet: Tour de ville en musique; à 11 h. apéritif-concert; à 15 h. divers jeux seront fait sur la grande place; à 17 h. grand bal; à 18 h. apéritif-concert; à 21 h., grand bal, bataille de confetti; à minuit grande farandole d'adieu. Réveillon.

Comme on le voit plus haut rien n'a été négligé, un grand nombre de forains, tels que tourniquets, balançoires, tirs, jeu de massacre, pêche de bouteilles à la ligne, pêche de surprise à la ligne, etc., etc., sont déjà annoncés.

Un brillant orchestre avec Jazz-band, fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Un service de voitures et d'autos sera assuré pendant ces trois journées de réjouissances.

Le passage du bac sera assuré pendant les trois jours.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Le Comité ne répond pas des accidents.

Le Comité.

Labastide-du-Vert

Nécrologies. — Nous enregistrons avec regret le décès de M. Frédéric Girma, tonnelier, âgé de 70 ans, et de M. Paul Lappara, âgé de 51 ans. L'Amicale et son drapeau l'ont accompagné. Le dernier adieu lui a été adressé par M. Labro, maire. Nous adressons aux familles nos sincères condoléances.

Succès scolaire. — Aux examens du certificat d'études à Cahors ont été reçus: Marthe Denaux, Louise Guy, Félicie Monssel, Denise Poutié, Irène Tignoux, Elci Clerc, Daniel Capel, Yvon Jouclès. Félicitations.

Luzech

Election municipale. — Dimanche dernier les électeurs de la commune de Luzech ont élu un conseiller municipal en remplacement de M. Martin, maire, décédé.

Le scrutin a donné les résultats suivants:

M. G. Laurent, républicain démocrate, 135 voix (élu).
M. E. Delsol, républicain de gauche, 106.

Fête sportive. — L'U. S. L. avait organisé une belle manifestation sportive pour le dimanche 11 juillet. Une foule énorme s'était massée, dès 14 h. 30, sur le terrain de la Société, avenue d'Uxellodunum, pour assister aux diverses épreuves disputées par des athlètes puissants et entraînés.

Voici le palmarès et quelques performances à signaler: Courses: 60 m. plat: 1^{er} prix, Labarrière de P. S. F. L.; 2^o prix, Bach du P. S. L. Cahors; 100 m. plat: 1^{er} prix, Griffoul de P. S. F. L.; 2^o prix, Barthe du même club. 400 m. relais: 1^{er} prix: Equipe mixte caduquienne en 53 secondes; 2^o prix: Union Sportive luzéchoise en 57 secondes. — 800 m.: 1^{er} prix: Dufour de P. S. F. L.; 2^o prix: Nadal de P. S. L. 1.500 m.: 1^{er} prix: Dufour de P. S. F. L. en 4 m. 51 s.; 2^o prix: Nadal de P. S. L. en 4 m. 52 s.

Sauts: Hauteur: 1^{er} prix: Coggia de Cahors 1 m. 75; 2^o prix: Fougères du P. S. L. Cahors, 1 m. 70.

Longueur: 1^{er} prix: Coggia de Cahors, 6 m. 02; 2^o prix: Griffoul de P. S. F. L., 5 m. 71.

Lancer du Poids: 1^{er} prix: Bouze-rand du P. S. L. Cahors, 9 m. 95; 2^o prix: Vigié de P. S. F. L., 9 m. 25.

Nage: 100 m. 1^{er} Sylvestre de P. S. L.; 2^o Fournié de P. S. L. Cahors. — 400 m. 1^{er} Sylvestre de P. S. L.; 2^o Fournié de P. S. L.; 3^o Jean Michel de P. S. L.

Concours de bicyclettes fleuries: 1^{er} prix: ex-æquo: Brouqui et Sabatini jeunes garçonnets de 5 ans avec mention spéciale.

2^o Catégorie: 1^{er} prix ex-æquo: Bosc Sébastien et Ros Jean; 2^o prix: Miran Louis; 3^o prix: Loubens André.

La Société musicale « Les Enfants de Luzech » donna ensuite son concert mensuel, place du Canal et la fête se termina à minuit après un bal très suivi et très animé.

Albas

Certificat d'études. — Les trois élèves fille et garçons qui se sont présentés aux examens du certificat d'études primaires, ont été tous les trois reçus avec mention. Félicitations à ces jeunes lauréats.

Anglars-Juillac
Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vincent Besse, propriétaire. La population s'est rapidement portée sur les lieux et après de vigoureux efforts s'est rendue bientôt maîtresse du feu.

Les dégâts, peu élevés, sont couverts par une assurance.

St-Matré

Accident. — La semaine dernière, le jeune Demeaux a été victime d'un grave accident en chargeant une charrette de foin.

En voulant descendre, il choisit mal l'endroit et son bras se prit au pal de derrière. Il en résulta une terrible écorchure. Il paraît que la blessure sera longue à guérir.

Nos braves agriculteurs ont la mauvaise habitude d'avoir à leurs charrettes des pals pointus. Tous les ans des accidents de ce genre se produisent.

Dans le Lot-et-Garonne il n'en est pas ainsi, et rien de pareil ne se produit.

Puy-l'Évêque

Comice agricole. — Les membres du comice agricole de Puy-l'Évêque se sont réunis à la mairie de Puy-l'Évêque, sous la présidence de M. Eugène Delard, Président. On procéda au renouvellement du bureau. Sont élus à l'unanimité: Président, M. Delard; vice-président, M. le docteur Goutenberg, maire de Prayssac; M. le futur maire de Duravel, secrétaire; M. Jeauffreau, ingénieur agricole; trésorier, M. Lasmaries.

On décide de faire désigner par tous les conseils municipaux du canton un membre qui formerait le conseil d'administration.

M. Jeauffreau donne connaissance de la délégation qui lui a été donnée pour étudier le Herd-Book de Montauban pour l'amélioration de la race bovine, dite du Quercy. Après ces explications, le comice décide l'affiliation au Herd-Book de Montauban.

M. Jeauffreau est chargé de s'aboucher avec le Conseil d'administration de cette association pour demander s'il ne serait pas possible de faire amener un étalon et une femelle sélectionnée de cette race au prochain concours du comice qui aura lieu le samedi 29 août à Prayssac. Le Comice paierait les frais qu'occasionnerait le déplacement.

Il décide aussi qu'il subventionnerait les possesseurs d'étalons de cette race qui seraient munis d'un carnet de saillies.

Duravel

Certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu à Puy-l'Évêque, samedi, 10 courant. Six élèves de notre école de garçons y étaient présentés: René Delpon, Paul Lousset, René Victor, Jean-Louis Lafont, Paul Ardailon, Marcel Guillem, et ont été reçus tous les six, les deux premiers avec mention « bien ». Nous félicitons les enfants et leur maître d'école, et nous constatons avec plaisir le succès de nos écoles aux examens de cette année, car nous rappelons que sur deux filles, présentées et reçues, l'une avait la mention « très bien », et l'autre « bien ».

Elections municipales. — Les opérations du scrutin de ballottage aux élections municipales du 11 courant ont donné les résultats suivants:

Votants: 205.
Ont obtenu: M. Valadié, 107 voix « élu »; MM. Rey, 90 voix; Bousquet, 4 voix. Bulletins blancs, 4.

Récompense honorifique. — A l'heure même où M. Rey n'a pas été élu au Conseil municipal de la localité qui l'a vu naître, et qui lui doit déjà tant, M. Armand Viré l'informe, au nom de M. Chaix, que « l'Office National du Tourisme » lui décerne une médaille d'argent pour les services que ses ouvrages rendent au tourisme en faisant l'éducation des voyageurs.

Tous les amis de M. Rey se réjouiront avec lui de cette distinction qui honore une fois de plus, ce travailleur infatigable qu'est M. Rey.

Dans l'aviation. — Nous sommes heureux de signaler que dans la belle

randonnée effectuée par a 1^{er} escadron de 33^e régiment d'aviation, commandé par le Colonel Ortholied, allant représenter l'aviation au récent meeting de Pau, figurait notre compatriote M. Paulus Cazabonne.

Cette escadrille, partie de Mayence est arrivée à Pau au début de la fête, à 14 h. 30, après un voyage des plus pénibles de 1.400 km., en grande partie par le mauvais temps, et s'est présentée sur le terrain en un vol de groupe très impressionnant, après 7 heures de vol sur l'itinéraire suivant: Mayence, Metz, Romilly, Tours, Cazaux, Pau. Après l'atterrissage, deux pilotes le lieutenant Cazabonne et le lieutenant Cazet ont, sur leur avion respectif, repris l'air et exécuté des vols de haute école.

L'escadrille a regagné Mayence en sept heures de vol, par le même itinéraire.

En temps opportun nous avions rapporté les précédents exploits de M. Cazabonne, et l'ordre du jour dont il avait été l'objet de la part du Ministère et de son arme, et nous le félicitons de nouveau de son courage, de son endurance et de ses hautes qualités d'aviateur émérite.

St-Cirac-Lapopie

Baccalauréat. — Mlle Adrienne Bessac, de St-Cirac-Lapopie, vient d'être déclarée admissible au baccalauréat philosophie, deuxième partie.

Arondissement de Gourdon

Gourdon
Deux autos tamponnent... — De dimanche à lundi soir, deux autos ont tamponné 2 véhicules entre St-Projet et Gourdon.

La première dimanche soir, au moulin du Ritou. Des jeunes gens de Gourdon rentraient en auto de la fête de St-Projet. Dans la vallée ils tamponnèrent une voiture non éclairée attelée à un mulet et le choc occasionna de graves dégâts assez importants. Heureusement que les occupants des deux véhicules s'en tirèrent indemnes.

Lundi soir un propriétaire de Goutry, commune du Vigan, M. Fargenel, se rendait tranquillement monté sur sa charrette conduite par un âne, à la gare de Gourdon, prendre sa fille lorsque, à un contour, une auto surgit tout à coup.

Notre cultivateur voulut bien traverser la route et se mettre sur sa droite, mais le roussin obéit si lentement qu'un tamponnement s'en suivit. La charrette fut renversée et les brancards cassés. Quant à l'occupant il s'en tira avec des contusions à la tête et à une jambe.

Conduit à Gourdon chez M. le docteur Coulon il fut pansé et rassuré.

Les deux véhicules furent passablement amochés, mais rien de grave ne fut relevé.

Un huissier dut constater malgré tout les circonstances de l'accident.

Tribunal correctionnel (Audience du 13 juillet). — Gillet Jean-Géraud, 25 ans, l'auteur du cambriolage des Barbiers, dont nos lecteurs connaissent déjà tous les détails, est au banc des accusés dans une tenue non seulement correcte, mais presque élégante.

Il avoue et reconnaît tout ce qui lui est reproché. C'est lui qui a eu l'idée du cambriolage Massabie et a conduit son ami Chonez, de Paris.

Il est condamné à 4 ans de prison. Ce n'est pas volé.

— Un nommé V..., de Lamothe-Fénéol, auteur d'un vol commis au préjudice d'un de ses camarades mais qui paraît avoir un ferme repentir n'est condamné qu'à 2 mois de prison avec sursis en raison des bons renseignements fournis par son patron.

Gramat

Fêtes des Courses des 31 juillet 1^{er} et 2^o août. — Le Comité se fait un devoir de remercier la population du sympathique accueil qu'elle a réservé à ses membres quêteurs. Les ressources recueillies jusqu'à ce jour permettent d'établir un programme choisi parmi les meilleurs.

Nous croyons savoir que le comité s'est assuré le concours d'une des meilleures sociétés musicales de la région. En plus de cela, la Lyre Gramatoise, dont le concours est toujours si précieux, exécutera ce jour-là les

Pas de mouton, ni de brebis. Porcelets, cours habituels.

Au marché. — Œufs, 5 fr. la douzaine; poules, de 4 à 4,50; poulets, 5 fr.; lapins domestiques, 2,50; beurre, de 7 à 8 fr., le tout la livre.

Beaucoup de jardinage et de plants vendus à de bons prix.

Espérons que les prochaines foires seront plus favorables.

St-Céré

La Fenaison. — Après une période de pluies persistantes nous avons enfin quelques journées de beau temps. Un soleil radieux favorise toutes les récoltes et aussi la fenaison qui bat son plein. Le manque de main-d'œuvre dans notre région oblige nos braves agriculteurs à de pénibles efforts pour rentrer les foins qui cette année sont généralement abondants; encore quelques belles journées et la récolte sera engrangée sans pluie.

Déjà les moissons se dorment; la fenaison terminée il conviendra de commencer à couper les blés; ceux-ci se présentent bien, surtout dans la région du Causse, dans la plaine ils ont craint les longues pluies qui ont particulièrement favorisé la naissance et le développement de la folle avoine.

Arondissement de Gourdon
Gourdon
Deux autos tamponnent... — De dimanche à lundi soir, deux autos ont tamponné 2 véhicules entre St-Projet et Gourdon.

La première dimanche soir, au moulin du Ritou. Des jeunes gens de Gourdon rentraient en auto de la fête de St-Projet. Dans la vallée ils tamponnèrent une voiture non éclairée attelée à un mulet et le choc occasionna de graves dégâts assez importants. Heureusement que les occupants des deux véhicules s'en tirèrent indemnes.

Lundi soir un propriétaire de Goutry, commune du Vigan, M. Fargenel, se rendait tranquillement monté sur sa charrette conduite par un âne, à la gare de Gourdon, prendre sa fille lorsque, à un contour, une auto surgit tout à coup.

Notre cultivateur voulut bien traverser la route et se mettre sur sa droite, mais le roussin obéit si lentement qu'un tamponnement s'en suivit. La charrette fut renversée et les brancards cassés. Quant à l'occupant il s'en tira avec des contusions à la tête et à une jambe.

Conduit à Gourdon chez M. le docteur Coulon il fut pansé et rassuré.

Les deux véhicules furent passablement amochés, mais rien de grave ne fut relevé.

Un huissier dut constater malgré tout les circonstances de l'accident.

Tribunal correctionnel (Audience du 13 juillet). — Gillet Jean-Géraud, 25 ans, l'auteur du cambriolage des Barbiers, dont nos lecteurs connaissent déjà tous les détails, est au banc des accusés dans une tenue non seulement correcte, mais presque élégante.

Il avoue et reconnaît tout ce qui lui est reproché. C'est lui qui a eu l'idée du cambriolage Massabie et a conduit son ami Chonez, de Paris.

Il est condamné à 4 ans de prison. Ce n'est pas volé.

— Un nommé V..., de Lamothe-Fénéol, auteur d'un vol commis au préjudice d'un de ses camarades mais qui paraît avoir un ferme repentir n'est condamné qu'à 2 mois de prison avec sursis en raison des bons renseignements fournis par son patron.

Gramat
Fêtes des Courses des 31 juillet 1^{er} et 2^o août. — Le Comité se fait un devoir de remercier la population du sympathique accueil qu'elle a réservé à ses membres quêteurs. Les ressources recueillies jusqu'à ce jour permettent d'établir un programme choisi parmi les meilleurs.

Nous croyons savoir que le comité s'est assuré le concours d'une des meilleures sociétés musicales de la région. En plus de cela, la Lyre Gramatoise, dont le concours est toujours si précieux, exécutera ce jour-là les

meilleurs morceaux de son répertoire. La fête foraine s'annonce splendide. Il sera donné une brillante illumination. Un orchestre choisi permettra aux amateurs de danse de se livrer à leur sport favori. Le lundi matin aura lieu un défilé, concours de bicyclettes et voitures d'enfants. Cette fête donnera lieu à l'élection d'une Reine et de ses deux demoiselles d'honneur.

La Compagnie d'Orléans mettra comme par le passé 2 trains supplémentaires à la disposition des voyageurs.

Direction Capdenac, 0 h. 50.
Direction Brive, 0 h. 48.

Payrac

Certificat d'études. — Samedi 3 juillet, ont eu lieu à Payrac les épreuves du certificat d'études primaires, sous la présidence de M. Villadieu, inspecteur primaire de l'arrondissement de Gourdon.

Sur 22 élèves présentés par les diverses écoles du canton, 22 ont été définitivement reçus dont plusieurs avec mention.

Les candidats — garçons et filles — de Payrac ont tous remporté un brillant succès.

Nous adressons à ces jeunes lauréats et à leurs dévoués maîtres nos meilleurs compliments pour ce magnifique résultat qui est la juste récompense du laborieux effort des uns et des autres.

Un adroit chasseur. — M. Henri Cayre à la réputation d'un chasseur émérite, vient, en effet, d'abattre ces jours derniers, son quinzième sanglier.

Nos félicitations à ce brave cultivateur.

Souillac

Mutualité. — La société St-Martin a tenu sa réunion trimestrielle dimanche, à la mairie, sous la présidence de M. Léon Baldy, doyen d'âge.

M. Jean Riaucoux, boulanger, est admis comme membre honoraire. On passe ensuite au vote pour l'admission comme membre participant de M. Pierre Goursat, ferblantier, âgé de 24 ans.

Ce candidat est admis à l'unanimité.

Le trésorier encaisse après les cotisations du trimestre qui s'élevaient à 475 fr.

Certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études primaires du canton Est de Figeac, ont eu lieu samedi, sous la présidence de M. Bouchilloux, inspecteur primaire, 49 candidats, dont 21 garçons et 28 filles, se sont présentés, 18 garçons et 28 filles ont été définitivement reçus. Aux lauréats et à leurs maîtres nos félicitations.

La traversée de la Manche à la nage
De Boulogne-sur-Mer. — Le nageur Franck Perks, de Birmingham s'est mis à l'eau, cette nuit, au Cap Gris-Nez pour tenter la traversée du détroit.

Conférences à Antibes
La « Westminster Gazette » maintient, malgré un démenti, que des conférences journalières eurent lieu à Antibes, entre MM. Montagu Norman, Porker Gilbert, Strong et Schacht et qu'incessamment prendront part à ces entretiens MM. Moreau et Mellon.

Le prince Olaf en Angleterre
D'Oslo. — Le prince héritier Olaf partira pour l'Angleterre, le 24 courant.

Conférences à Antibes
La « Westminster Gazette » maintient, malgré un démenti, que des conférences journalières eurent lieu à Antibes, entre MM. Montagu Norman, Porker Gilbert, Strong et Schacht et qu'incessamment prendront part à ces entretiens MM. Moreau et Mellon.

La traversée de la Manche à la nage
De Boulogne-sur-Mer. — Le nageur Franck Perks, de Birmingham s'est mis à l'eau, cette nuit, au Cap Gris-Nez pour tenter la traversée du détroit.

LES CHANGES
Les changes étaient à 11 heures: Livre, 195.
Dollar, 40,08.

Dernière locale
LE PRIX DU PAIN
En raison de la hausse des farines, le prix du kilo de pain, à Cahors, à dater du 16 juillet, est augmenté de 0,10.

Dernière heure
En Turquie
Trois députés pendus au petit jour

Les trois députés turcs et leurs complices, qui avaient complété la mort du Président de la République, Mustapha Kemal, ont été condamnés à mort par le Tribunal de l'Indépendance. Ils ont été pendus au petit jour.

M. Briand a reçu M. Von Hoesch
M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a été reçu par M. Aristide Briand.

L'entretien a porté sur la question du désarmement et notamment sur les notes que la conférence des ambassadeurs a fait récemment parvenir à ce sujet au cabinet de Berlin.

En Belgique
Tous les arbitragistes rendront des comptes

Les arbitragistes ont reçu une dépêche du ministère des finances leur enjoignant de faire parvenir sans

contré un étranger qui est plus beau garçon...

Damien rougit et leva la main, dans son geste habituel de protestation.

Ben continua: — Vous voyez que je suis franc. Je n'ai pas voulu égarer cet étranger de ma route; j'aurais pu me venger de lui, je ne l'ai pas fait.

— Je vous remercie de me parler avec une pareille sincérité, fit Plomeur. Désirez-vous que je parte immédiatement?

Benjamin devint plus cramoisi encore: — Quelle idée! Vous devez partir dans cinq jours! Non!... merci. Je comprend que vous soyez tenté... ma cousine est charmante et très riche, ce qui ne gâte rien. Si vous aviez voulu, vous auriez pu, cent fois déjà amener la conversation sur un terrain qui vous aurait engagés tous les deux. Encore tout à l'heure ici... j'ai entendu ce qu'elle vous a dit au sujet des bijoux... Non, je ne vous demande pas de partir. Vous allez courir votre chance en Sicile, laissez-moi courir la mienne en même temps. Arabella aura ainsi le loisir de réfléchir, de se décider. Si elle persiste à me mépriser, et qu'elle vous plaise, alors je vous céderai la place, de moi-même. Mais pas maintenant, après que j'ai été absent si longtemps. Voilà ce que je voulais vous dire... et vous demander.

Damien acquiesça d'un léger signe de tête:

— Je vous remercie, monsieur, de m'avoir fait cette confidence. Je vous donne ma parole d'honneur de me conformer à votre prière. Mais miss Featherstone...

— Bella m'a fait cette promesse ce matin même.

— Fort bien. Croyez que je n'ai rien fait, pour ma part, qui ait pu attirer particulièrement l'attention de cette jeune fille.

— Je sais... je sais... Peut-être même votre respect glacé est-il une des causes de sa sympathie!

— Je regrette vivement... dit Damien.

Il se trouvait ridicule, jouant une sorte de rôle du juvénisque qui ne lui plaisait pas du tout, devant ce petit Anglais au visage rouge, mais au cœur loyal.

— Je pars dans cinq jours, répétait-il. Il se séparèrent en se serrant la main.

(A suivre)

Achat de Tilleul sec
S'adresser
PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA (en face le Théâtre)

AVIS
M. BOUSSAC, boucher à CAHORS, a perdu une Chienne fox-terrier, blanche et noire, répondant au nom de RITA. La lui ramener.

déjà au ministre le relevé de toutes les opérations de change traitées par eux ces derniers jours, lundi compris.

L'Etoile Belge annonce que des mesures radicales sont envisagées pour empêcher le trafic injustifié des devises.

EN LITHUANIE
Suppression de la peine de mort

Le Parlement lithuanien a approuvé le décret abolissant la peine de mort.

A LA CHAMBRE
La Chambre, ce matin, a adopté un projet de loi réglementant les conditions dans lesquelles le Gouvernement général de l'Afrique équatoriale est autorisé à réaliser par voie d'emprunt la somme de 500 millions, applicable à l'achèvement du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan et l'exécution de l'installation pour l'embarquement et le débarquement de Brazzaville et de la Pointe Noire.

La Chambre a abordé ensuite la discussion d'une proposition de loi concernant la conversion de la séparation de corps en divorce.

Le prince Olaf en Angleterre
D'Oslo. — Le prince héritier Olaf partira pour l'Angleterre, le 24 courant.

Conférences à Antibes
La « Westminster Gazette » maintient, malgré un démenti, que des conférences journalières eurent lieu à Antibes, entre MM. Montagu Norman, Porker Gilbert, Strong et Schacht et qu'incessamment prendront part à ces entretiens MM. Moreau et Mellon.

La traversée de la Manche à la nage
De Boulogne-sur-Mer. — Le nageur Franck Perks, de Birmingham s'est mis à l'eau, cette nuit, au Cap Gris-Nez pour tenter la traversée du détroit.

LES CHANGES
Les changes étaient à 11 heures: Livre, 195.
Dollar, 40,08.

Dernière locale
LE PRIX DU PAIN
En raison de la hausse des farines, le prix du kilo de pain, à Cahors, à dater du 16 juillet, est augmenté de 0,10.

Dernière heure
En Turquie
Trois députés pendus au petit jour

Les trois députés turcs et leurs complices, qui avaient complété la mort du Président de la République, Mustapha Kemal, ont été condamnés à mort par le Tribunal de l'Indépendance. Ils ont été pendus au petit jour.

M. Briand a reçu M. Von Hoesch
M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a été reçu par M. Aristide Briand.

L'entretien a porté sur la question du désarmement et notamment sur les notes que la conférence des ambassadeurs a fait récemment parvenir à ce sujet au cabinet de Berlin.

En Belgique
Tous les arbitragistes rendront des comptes

Les arbitragistes ont reçu une dépêche du ministère des finances leur enjoignant de faire parvenir sans

contré un étranger qui est plus beau garçon...

Damien rougit et leva la main, dans son geste habituel de protestation.

Ben continua: — Vous voyez que je suis franc. Je n'ai pas voulu égarer cet étranger de ma route; j'aurais pu me venger de lui, je ne l'ai pas fait.

— Je vous remercie de me parler avec une pareille sincérité, fit Plomeur. Désirez-vous que je parte immédiatement?

Benjamin devint plus cramoisi encore: — Quelle idée! Vous devez partir dans cinq jours! Non!... merci. Je comprend que vous soyez tenté... ma cousine est charmante et très riche, ce qui ne gâte rien. Si vous aviez voulu, vous auriez pu, cent fois déjà amener la conversation sur un terrain qui vous aurait engagés tous les deux. Encore tout à l'heure ici... j'ai entendu ce qu'elle vous a dit au sujet des bijoux... Non, je ne vous demande pas de partir. Vous allez courir votre chance en Sicile, laissez-moi courir la mienne en même temps. Arabella aura ainsi le loisir de réfléchir, de se décider. Si elle persiste à me mépriser, et qu'elle vous plaise, alors je vous céderai la place, de moi-même. Mais pas maintenant, après que j'ai été absent si longtemps. Voilà ce que je voulais vous dire... et vous demander.

Damien acquiesça d'un léger signe de tête:

— Je vous remercie, monsieur, de m'avoir fait cette confidence. Je vous donne ma parole d'honneur de me conformer à votre prière. Mais miss Featherstone...

— Bella m'a fait cette promesse ce matin même.

— Fort bien. Croyez que je n'ai rien fait, pour ma part, qui ait pu attirer particulièrement l'attention de cette jeune fille.



Heureuse parce que jolie...
jolie grâce à son teint

L'éclat de santé, de jeunesse qui rayonne d'un teint pur attire beaucoup plus l'admiration que des traits réguliers. Voilà précisément, Madame, ce que le Savon Palmolive vous offre: un joli teint.

Le secret de beauté de toute femme élégante.

Ce fut celui de Cléopâtre il y a 2.000 ans. A votre tour d'en profiter! Palmolive vous en présente une formule pratique, affinée par la science moderne: le Savon Palmolive, le premier garanti sans suif. N'attendez pas davantage. Il s'agit d'un "traitement de beauté" aussi simple qu'efficace. Chaque soir, savonnez avec la mousse onctueuse de Palmolive votre visage irrité par les poussières du jour. Sa douce fraîcheur détendra vos traits fatigués et, assouplissant les tissus, les rendra plus vigoureux et plus sains; vous vous sentirez plus jeune et votre teint aura l'éclat qui attire les regards. Les résultats ne se feront pas attendre.

Mais n'attendez pas non plus: achetez dès aujourd'hui un Savon Palmolive.

Les huiles de Palme et d'Olive -- et rien d'autre -- donnent au Savon Palmolive sa couleur verte naturelle.

Prix: 2 fr. 50

PALMOLIVE SAVON PALMOLIVE
Vente en gros: 20, Rue Vernier, Paris
FABRICATION FRANÇAISE 7030

ETUDE
DE
M. René BILLIÈRES
Licencié en droit
AVOUÉ A CAHORS
63, Boulevard Gambetta, 63

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant exploits de Maître LAMBERT, huissier à Agen, en date du douze juillet mil neuf cent vingt-six, et de Maître GIRAUDIEU, huissier à Cahors, en date du cinq juillet mil neuf cent vingt-six, notification a été faite, à la requête de Monsieur MOMMEJAT Raphaël-Joseph, instituteur public, demeurant à Gindou, canton de Cazals:

1° à Madame LAVILLE Elisabeth-Jeanne, épouse de Monsieur GRANAT Louis, propriétaire cultivateur, avec lequel elle demeure à Gausseus, commune de Passage d'Agen (Lot-et-Garonne); 2° audit Monsieur GRANAT Louis, pris pour autoriser sa femme sus-nommée et comme exerçant les droits et actions de celle-ci; 3° à Monsieur Jean CHEYMOL, cordonnier, demeurant à Agen, rue de l'Industrie, numéro 8, en sa qualité de subrogé tuteur du mineur Jean-Roger CHEYMOL, né d'un premier mariage de la dame LAVILLE, précitée avec Monsieur Paul CHEYMOL, décédé, 4° à Madame Lucilia VALET, épouse en premières noces, mais aujourd'hui divorcée de Monsieur GRANAT Louis, précité, demeurant ladite dame à Laoumet, commune de Saint-Hilaire-sur-Garonne; 5° à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du dit Tribunal, le 26 juin 1926, constatant le dépôt fait audit greffe, le même jour, de la copie collationnée, enregistrée à Cahors le 26 juin 1926, folio 51, case 13, d'un acte passé devant Maître POUJADE, notaire à Cazals, le 20 juin 1926, contenant vente par Monsieur Louis GRANAT, propriétaire cultivateur et Madame LAVILLE Elisabeth-Jeanne, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Gausseus, commune de Passage d'Agen (Lot-et-Garonne), à Monsieur MOMMEJAT requérant: 1° de tous les immeubles que ledit Monsieur GRANAT pos-

sède sur la commune de Cazals et qui forment un petit corps de domaine dont le chef-lieu d'exploitation est au lieu de Lasmay, sur ladite commune, composé de maison d'habitation, grange et autres petits bâtiments, le tout délabré ou en ruines, sol ou patus, jardin, terres labourables, pré, landes et bois. — Ces immeubles ne forment que deux lots: le premier et le plus important est inscrit à la matrice cadastrale sous les numéros 790, 791, 792, 793, 794, 795, 798, 799, 800, 801, 802, 803, p. 803 p., et 805 p., pour une superficie totale de treize hectares, vingt-quatre ares, quatre-vingt-cinq centiares; et le deuxième situé au lieu dit Malebrun est inscrit à ladite matrice cadastrale sous les numéros 298 et 299 section B, pour une contenance totale de quarante-six ares, soixante centiares.

2° de tous les meubles et objets mobiliers qui peuvent se trouver actuellement dans les bâtiments, — moyennant le prix principal de Dix mille francs, outre les charges.

L'exploit susvisé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code Civil pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois, et que, faute de ce faire dans ce délai les immeubles vendus seraient purgés de toutes hypothèques de cette nature; que les anciens propriétaires connus desdits immeubles étaient, indépendamment du vendeur: Antoine GRANAT, son père, décédé à Lasmay, commune de Cazals, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, et antérieurement son grand-père, autre Antoine GRANAT, décédé au même lieu, le onze août mil huit cent soixante-quinze, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur ladite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour insertion:
R. BILLIÈRES.

Bibliographie

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui publie dans son numéro du 10 juillet 1926: « Les Derniers Jours de la Russie des Tzars », par Guynot

de BoisMENU. — Musset, Sand et « La Confession d'un Enfant du Siècle », par Emile Henriot. — « La Maladère », par Bernard Barbey. — « Deuxième Lettre à Wladimir d'Ormesson », par François Le Grix.

ABONNEMENTS: France et Colonies: un an: 75 fr.; six mois: 40 fr. L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.

PLON, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro: 2 fr. 50.

LES ANNALES

Lire dans les Annales de cette semaine, en dehors des rubriques habituelles (Henry Bidou, Gérard Bauer,

André Lang, Emile Henriot, de Pawlowski, Gustave Le Bon, Mortane, Sergines, etc.), la suite de l'Enquête sur le Cinéma, de Max Frautel, un billet d'Egérie sur Alphonse XIII, une curieuse nouvelle d'Emmanuel Bove, un article d'André Fribourg, à propos du 150^e anniversaire de l'Indépendance sur nos rapports actuels avec les Etats-Unis, une étude du Docteur Raoul Baudet sur Laënnec, à propos de son Centenaire et d'évoquant souvenir de P.-B. Gheusi sur « Le Quart d'heure de Gallieni ». En vente partout, le numéro, 1 franc.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant: A. COUESLANT.

La Phosphiode GARNAL

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de
la PHOSPHIODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent
Tonique par son tannin
Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL

est indiquée

- 1° dans tous les états lymphatiques: lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes;
- 2° dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire;
- 3° dans les états où la déminéralisation prédomine: rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hypophysies, etc., etc.,

Mode d'emploi:

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris): 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

Etude de M^e Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), rue du Portail-Alban, n^o 10
Successor de M^{es} TASSART et MAZIERES

VENTE DE BIENS DE MINEURS

LES ETRANGERS ADMIS

En un seul Lot

comprenant Maison d'habitation et Terres et dépendant des succession et communauté de feu M. Jean-Daniel FILLLOL, quand vivait Huissier à Luzech, et situés sur le territoire de la commune de Luzech.

L'adjudication aura lieu le **SAMEDI QUATORZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT-SIX, à UNE HEURE ET DEMIE DU SOIR**, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal civil de Cahors, en l'audience des criées du dit Tribunal, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartient:

Qu'en vertu d'une délibération du conseil de famille des mineurs Yves et Simone FILLLOL, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Luzech, le cinq juin mil neuf cent vingt-six, enregistré, et d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-six, aussi enregistré, homologuant la dite délibération. Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Madame Elise-Elisabeth-Marguerite-Julienne LUGAN, sans profession, demeurant à Luzech, veuve en premières noces de Monsieur Jean-Daniel FILLLOL, en son vivant huissier à Luzech, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs Yves et Simone FILLLOL, issus de son mariage avec feu Monsieur Jean-Daniel FILLLOL, son mari décédé, — la dite dame agissant sur surplus ou de réserve formelle d'accepter ou de répudier la communauté ayant existé entre elle et son défunt mari; — 2° Monsieur Joseph-Lucien dit Adrien LUGAN, inspecteur d'assurances demeurant à Luzech, agissant en qualité de subrogé-tuteur des deux mineurs sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue

sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de Luzech, le dix-neuf décembre mil neuf cent vingt-cinq, à raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre Madame LUGAN, veuve FILLLOL, et les dits mineurs, — ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors; — en présence ou lui dûment appelé de Monsieur Pierre-Clement dit André LUGAN, greffier de la Justice de Paix de Luzech y domicilié, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des dits mineurs.

Il sera procédé le **SAMEDI QUATORZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT-SIX, à UNE HEURE ET DEMIE DE L'APRES-MIDI**, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant en vacations, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité, — à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés et dépendant de la communauté ayant existé entre la dame LUGAN veuve FILLLOL, requérante, et feu Monsieur Jean-Daniel FILLLOL son mari, en son vivant huissier demeurant à Luzech, ou il est décédé le vingt-huit septembre mil neuf cent vingt-quatre.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître

DESPRATS, avoué poursuivant et déposé au greffe du tribunal civil pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre communication sans frais et pour y tenir lieu de minutes d'enchères.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

Ces biens comprendront: un corps d'immeubles sis à Luzech, quartier de la Douve, lieu dit la Boule, composé de maison d'habitation et son sol, avec cour et jardin, vignes, terres labourables et pré, le tout d'un seul tenant, d'une contenance approximative de quatre-vingt-cinq ares et confrontant dans son ensemble: du midi à chemin public de Luzech à Albas, de l'ouest à ce même chemin, de l'est en partie à autre chemin public et à Cavalie Gaston, Granié Etienne, Lafon Esther, Tardieu Armand, Richard Edouard, du nord à un autre chemin public. Le détail des immeubles est le suivant:

1° Un article en nature de terre, porté à la matrice cadastrale du canton de Luzech sous le numéro deux cent

soixante et un p., section G, d'une contenance de cinquante-neuf ares, quatre-vingt-dix-neuf centiares, c. l'asse au, pour un revenu imposable de quatre-vingt-six francs trente-neuf centimes.

2° Un article en nature de jardin, lieu dit la Boule, porté sous le numéro deux cent soixante-deux, section G, pour une contenance de trois ares dix centiares, classe unique, et pour un revenu imposable de quatre francs quarante-six centimes.

3° Un article en nature de sol de maison, lieu dit la Boule, porté à la matrice cadastrale sous le numéro deux cent soixante-trois, section G, du plan;

4° Un article en nature de jardin, lieu dit la Boule, porté sous le numéro deux cent soixante-quatre p., section G du plan, pour une contenance de neuf ares, vingt-huit centiares, classe unique, et pour un revenu imposable de treize francs trente-sept centimes;

5° Une maison sise au lieu dit la Boule, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro deux cent soixante-trois, section G du plan, pour un revenu imposable de quatre cent trente-sept francs cinquante centimes.

Cette maison est bâtie en pierre et brique et couverte en tuiles, de construction genre

« Chartreuse », le niveau de l'étage unique se trouvant surélevé par rapport au sol.

On accède à la porte d'entrée de la maison par un perron d'une dizaine de marches, fermé par une grille, et par une terrasse.

La maison comprend six pièces, trois à droite et trois à gauche d'un vaste corridor s'étendant dans toute la longueur de la maison; les trois pièces de gauche sont: une cuisine avec vaste cheminée et évier, pourvue de deux fenêtres à aspects différents et attenante à une petite pièce de débarras pouvant recevoir un petit lit, et à un réduit pour mettre le bois.

La deuxième pièce à gauche du couloir est une vaste chambre pourvue d'une fenêtre donnant route d'Albas; — la troisième est également une chambre avec cheminée et deux fenêtres à deux aspects.

Les trois pièces à droite du corridor sont: vis-à-vis de la cuisine, une salle à manger avec cheminée, avec fenêtre à l'aspect du Lot et porte vitrée à deux battants donnant sur la terrasse. Les deux autres pièces de droite sont: deux chambres avec cheminée, l'une à l'aspect du Lot, et l'autre à l'aspect du Lot, et porte vitrée à deux fenêtres à deux aspects.

Ces six pièces ont toutes accès sur le corridor par des portes symétriques. Au-dessus,

de l'appartement, un vaste grenier s'étend sur toute la superficie de l'immeuble; — il est pourvu de douze lucarnes réparties par trois à chaque aspect.

Au-dessus de l'appartement et au niveau du sol, se trouvent deux vastes caves séparées par un mur. Sous le perron et sous la terrasse se trouvent une petite étable et une galerie à deux arceaux donnant sur la cour. L'immeuble possède sa conduite électrique. A l'extérieur et contre la maison, se trouve un puits. La maison est séparée de la route de Luzech à Albas par un petit jardin bordé d'une muraille de clôture avec un portail en fer et pourvu de divers arbres ou plantes d'agrément. Cette muraille borde également et à quelques mètres la maison à l'aspect du Nord.

Au midi et devant la terrasse se trouve une cour ombragée à laquelle on accède directement par un petit chemin venant de la route.

Une borne-fontaine publique est placée sur la route à l'extrémité du pré compris dans la vente.

BAIL. — Suivant bail du neuf février mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, la cuisine et les trois pièces situées à droite du corridor, la moitié du grenier, située du côté est, la cave située du côté de la route d'Albas et cinq ares environ de

jardin, sont loués pour une période de trois années à dater du quinze février mil neuf cent vingt-cinq, à Monsieur Léon DOUMERG, professeur à l'école primaire supérieure de Luzech, moyennant le prix de mille francs, payable par trimestre et d'avance.

L'entrée en jouissance pour le surplus de la maison sera immédiate, et celle pour les autres terres aura lieu au premier novembre mil neuf cent vingt-six.

NOTA. — Par suite d'erreur et de modification possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative, et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des sous-souventes ou de leur avoué.

LOTISSEMENT
ET
MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de **70.000 fr.** (soixante-dix mille francs, ci....)

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication ainsi que le droit proportionnel, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, entre les mains de l'avoué poursuivant dans les dix jours de la vente. Le montant de ces frais sera annoncé publiquement avant l'ouverture des enchères.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné, Cahors, le douze juillet mil neuf cent vingt-six.

L'avoué poursuivant,
Signé: DESPRATS.

Enregistré à Cahors le juillet mil neuf cent vingt-six. Folio Case. Reçu: trois francs soixante centimes.

Le Receveur,
Signé: PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître DESPRATS, rédacteur du cahier des charges, avoué poursuivant.

CAHORS, Imp. COUESLANT.